

INSPI GESTION

Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00€.

Siège social : 196 chemin d'Emmaüs, 13480 Cabriès

Société en cours d'immatriculation

(La « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

DU 17 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 17 août,

À Cabriès,

- **Monsieur Julien SOLER**, de nationalité française, né le 24 septembre 1988 à Paris (75014), demeurant au Chemin de la guiramide, quartier du Pont des Trois Sautets, 13590 Meyreuil ;
- **Madame Laure ESSARI**, de nationalité française, née le 7 mars 1988 à Nancy (54000), demeurant au Chemin de la guiramide, quartier du Pont des Trois Sautets, 13590 Meyreuil ;
- **Holding SOLARI 13**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé au 196 chemin d'Emmaüs, 13480 Cabriès, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 107 390 205.

(les « Associés »)

Après avoir pris connaissance de la documentation suivante :

- L'ordre du jour ;
- Le projet de statuts de la Société.

les Associés ont pris les décisions suivantes :

1. Approbation des statuts de la Société ;
2. Nomination de Monsieur Julien SOLER en qualité de Président de la Société ;
3. Nomination de Madame Laure ESSARI en qualité de Directrice Générale de la Société ;
4. Reprise des actes accomplis pour le compte de la Société pendant la période de formation ;
5. Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur au sens de l'article R.227-1-1 du Code de commerce.

PREMIERE DECISION : APPROBATION DES STATUTS DE LA SOCIETE

Après avoir pris connaissance des projets de statuts de la Société, les Associés décident de les adopter.

DEUXIEME DECISION : NOMINATION DE MONSIEUR JULIEN SOLER EN QUALITE DE PRESIDENT DE LA SOCIETE

Les Associés **décident** de nommer Monsieur Julien SOLER, de nationalité française, né le 24 septembre 1988 à Paris (75014), sans limitation de durée, en qualité de Président de la Société (le « **Président** »), conformément à l'article 15.2 des statuts de la Société.

Monsieur Julien SOLER, présent, déclare accepter les fonctions de Président de la Société, et n'être frappé d'aucune incompatibilité à cet effet.

TROISIEME DECISION : NOMINATION DE MADAME LAURE ESSARI EN QUALITE DE DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIETE

Les Associés **décident** de nommer Madame Laure ESSARI, de nationalité française, née le 7 mars 1988 à Nancy (54000), sans limitation de durée, en qualité de Directrice Générale de la Société, conformément à l'article 15.8 des statuts de la Société.

Madame Laure ESSARI, présente, déclare accepter les fonctions de Directrice Générale de la Société, et n'être frappée d'aucune incompatibilité à cet effet.

QUATRIEME DECISION : REPRISE DES ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE PENDANT LA PERIODE DE FORMATION

Les Associés **décident**, conformément aux stipulations de l'article 6 des statuts de la Société, de reprendre les actes accomplis pour la Société pendant sa période de formation.

La liste précise de ces actes sera adressée par tout associé ou mandataire social au Président dans les deux (2) mois maximum suivant l'immatriculation de la Société.

CINQUIEME DECISION : POUVOIRS A DONNER POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Les Associés **confèrent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, ou à maître **Baptiste PREZIOSO**, avocat au barreau de Paris et représentant légal du cabinet MAYER PREZIOSO (821 186 897 RCS PARIS), ou à tout autre avocat de son cabinet, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra, en particulier toute formalité auprès du greffe du tribunal de commerce idoine, ainsi qu'auprès du guichet unique des entreprises (INPI).

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les Associés, le Président, la Directrice Générale et certifié conforme par le Président.

Fait à Cabriès, le 17 août 2026.

Bon pour acceptation du mandat de Président
de la Société.

Julien SOLER
✓ Certifié par  yousign

Monsieur Julien SOLER¹

Bon pour acceptation du mandat de Directrice
Générale de la Société.

Laure ESSARI
✓ Certifié par  yousign

Madame Laure ESSARI²

Julien SOLER
✓ Certifié par  yousign

Holding SOLARI 13

Représentée par Monsieur Julien SOLER, Président.

¹ Faire précéder la signature de la mention : « *Bon pour acceptation du mandat de Président de la Société* ».

² Faire précéder la signature de la mention : « *Bon pour acceptation du mandat de Directrice Générale de la Société* »